

Conseil communal

Aubonne

Séance du mardi 26 mai 2015

Président M. Nicolas Rosat

Secrétaire Mme Jacqueline Creteigny

Scrutateurs M. Sébastien Hirschi

M. Sébastien Nyitraï

46 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes Catherine Berger, Claudia Bobst, Evelyne Lenoble, MM. Thierry Bertinotti, Romain Perrenoud, Philippe Tétaz, Serge Thorimbert, Dominique Favre, Gottfried Roth.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce une modification de l'ordre du jour. En point 5, M. Wladimir Mange développera sa motion intitulée « Pour une politique énergétique responsable ». L'ordre du jour tel que modifié est accepté par 44 voix, 1 abstention.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 avril 2015

Mme Sandra Linder demande un rajout en page 3, 1^{er} alinéa : « le conseil communal devrait se prononcer, *s'agissant d'une servitude personnelle publique* ». Ainsi qu'en page 4, 1^{er} alinéa, il faut lire : « La conséquence étant que lors de la radiation, la servitude foncière n'apparaîtra pas et la Municipalité n'aura pas besoin de l'accord du conseil communal pour la radier, alors que ce ne serait pas le cas pour une servitude personnelle *publique* ». Mme Catherine Milhaud Renaud demande en page 4, 7^{ème} alinéa la suppression de la phrase : « ... *en fonction des échantillonnage prélevés par l'entreprise mandatée* ». M. Gérard Heimberg, demande que le 4^{ème} paragraphe, en page 1, soit reformulé ainsi : « *Le président a nommé des membres du conseil pour former une commission sur un préavis de modification des statuts de l'Arasmac. Les délais pour y répondre étaient très courts. La Loi sur les Communes prescrit que les membres de la commission, présidée par M. Gérard Heimberg, rendent leurs conclusions à la Municipalité* ».

Suite à ces modifications, le procès-verbal est accepté par 40 voix, 5 abstentions.

2. Communications du bureau

Le président lit un courrier de remerciement de M. Charles Gabella pour le décès de sa mère, Mme Denise Gabella.

Le président lit un courrier de remerciement de lui-même pour le présent reçu à l'occasion de son anniversaire. Il rappelle les événements culturels du mois de juin.

Il relève également les objets soumis à la votation le 14 juin prochain.

3. Préavis no 3/15 – Règlement du Conseil communal d'Aubonne

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- adopte les modifications du règlement du Conseil communal.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

Mmes et MM. Sandra Linder, Pascal Lincio, Anne-Marie Piguët, Evelyne Lenoble, Michel Favre. Suppléants : Anais Piguët et Thomas Buchanan.

Le président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations à la commission. Il ouvre la discussion.

M. Charles Gabella propose, vu le travail à accomplir dans un délai très court, d'augmenter le nombre à 9 conseillers et 2 suppléants pour cette commission.

Mme Marie-Christine Saxer Studer demande si le processus de fusion a des conséquences sur le règlement du conseil. Elle demande également que la commission se penche sur l'art. 66 du règlement, soit la nécessité de garder la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

M. Gérard Heimberg demande quelques éclaircissements sur les commentaires et sigles du projet reçu par les conseillers.

Mme Sandra Linder répond que ce règlement est fusion compatible et précise à **M. Heimberg** que le document remis aux conseillers est un outil de travail et les commentaires subsistant sur ledit projet n'ont pas été enlevés par souci de transparence. **Mme Linder** demande aux conseillers qui aimeraient faire des commentaires aux membres de la commission de le faire d'ici le 2 juin prochain.

Mme Denis Imesch revient sur l'art. 66, des communes l'ont supprimé, d'autres ont trouvé une formule pour que le président puisse, selon ses convictions, décider ou non de l'invoquer. Elle demande que cette formule soit proposée à la commission et que le conseil puisse se prononcer sur cet article. Le président en prend note.

Le président demande à **Mme Sandra Linder** qu'elle se détermine sur la proposition de **M. Charles Gabella** sur le nombre de conseillers pour cette commission. **Mme Sandra Linder** remercie **M. Charles Gabella** de sa proposition mais la décline.

4. Préavis no 4/15 - Convention de fusion entre les Communes d'Aubonne – Montherod – Saubraz et St-Oyens

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

décide

d'adopter la convention de fusion entre les communes d'Aubonne, Montherod, Saubraz et St-Oyens, telle qu'elle figure en annexe du préavis.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit : Mmes et MM. Jean-Daniel Aubert, Thierry Bertinotti, Catherine Milhaud Renaud, Christine Dubugnon, Patrick Schneider, suppléants : Daniel Favre, Denis Berger.

Le président rappelle que chacun peut adresser ses remarques et observations à la commission.

5. Motion de M. Wladimir Mange – « Pour une politique énergétique responsable »

Le bureau a reçu une motion de M. Wladimir Mange intitulée « Pour une politique énergétique responsable ». Le président indique que le règlement du Conseil et la Loi sur les communes permettent au Conseil communal d'entrer en matière sur une motion déposée par un conseiller. Il rappelle quelques règles de recevabilité et de procédure aux conseillers.

M. Wladimir Mange lit le texte de la motion (texte en annexe).

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, au nom de la Municipalité, prend acte du dépôt de la motion et de ses motivations. Les paramètres auxquels la Municipalité doit se plier ne se limitent pas uniquement aux aspects énergétiques mais ont beaucoup d'autres contraintes et souhaite que le débat puisse être ouvert au conseil communal afin qu'une réflexion puisse être instaurée.

Selon l'art. 32 de la Loi sur les communes, le président annonce que la motion est recevable. Il ouvre la discussion sur le dépôt de la motion.

Mme Catherine Aellen propose que la motion passe par la nomination d'une commission ad hoc.

M. Thomas Buchanan soutient la motion mais émet des doutes quant à la distinction entre une commission consultative ou une commission nommée par le Conseil, il ne peut se prononcer actuellement.

M. Charles Gabella rappelle que la motion de 2005 avait été acceptée par le Conseil. Ce que propose M. Wladimir Mange est la création d'une commission consultative pour l'énergie qui serait l'alliée de la Municipalité. Le conseil devrait entrer en matière à ce sujet et demander à la Municipalité de donner sa position et de mettre sur pied cette commission.

Pour M. Jean-Philippe Egger, sur la base de la motion, la Municipalité prépare un préavis. A l'issue de ce préavis, une commission serait nommée, bien qu'elle existe déjà mais elle n'a jamais été tout à fait reconnue et elle est peu utilisée. C'est une commission qui d'entente avec la Municipalité pourrait élaborer le programme cité par M. Mange et étoffée par la Municipalité.

Mme Catherine Aellen explique qu'une motion peut avoir force de loi quand elle demande quelque chose de précis. Elle peut être directement envoyée à la Municipalité qui la traite et revient avec une réponse. Si cette option est choisie, le Conseil devra se prononcer sur la réponse de la Municipalité. Si la motion est confiée à une commission, cette dernière va examiner sa faisabilité, rendre un rapport et le Conseil en débattrà et le renverra ensuite à la Municipalité.

Le président clôt la discussion et soumet le renvoi de la motion à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération de la motion et son renvoi à la Municipalité.

Le renvoi de la motion à une commission est accepté par 32 voix.

Le bureau se réunira et fournira une composition de la commission lors du prochain conseil.

6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Eric Müller informe que la nouvelle balayeuse est opérationnelle. Les nouvelles poubelles publiques sont en cours d'installation. Un tous-ménages rappelant que les poubelles publiques ne sont pas appropriées pour y déposer les ordures ménagères sera distribué prochainement. La période test du ramassage de papier se termine le 8 juin. Celui-ci n'est pas concluant et sera abandonné. En effet, seulement 10% du tonnage est ramassé au porte à porte alors que le coût est multiplié par 10, voire plus. La population en sera informée et on lui demandera de jouer la carte de la solidarité entre voisins. Il y aura également possibilité de s'adresser à l'administration communale et celle-ci trouvera une solution au cas par cas.

7. Questions et vœux

Le président cède la parole à M. Gérard Heimberg qui a demandé au Bureau de pouvoir s'exprimer suite à l'intervention de M. Nicolas Suter à la séance du 17 février dernier.

M. Heimberg aimerait revenir sur cette déclaration qui méritait que le Conseil consacre un moment pour la commenter. M. Heimberg et peut-être d'autres Conseillers furent surpris car cette intervention n'était pas inscrite à l'ordre du jour et fut entendue au point 6 intitulé « Questions et vœux » n'entraînant qu'une seule intervention, très courte, de sa part. Il a demandé au bureau un droit de commentaire et de l'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Dans sa réponse, le Bureau constate que ce n'était ni une question, ni une motion ni un postulat. C'est pourquoi il avait décidé de l'inclure et de la traiter au point 6 « Questions et vœux » sans inscription explicite. Le Bureau a accepté sa demande et a fait de même pour le commentaire sur cette déclaration qu'il désirait faire ce soir.

M. Heimberg accepte de procéder ainsi, de parler sous « Questions et vœux » mais très provisoirement juste le temps de commenter cette déclaration. Sa référence pour faire ce commentaire est la Loi sur les communes qui est du droit supérieur au règlement du Conseil communal, ce dernier reprenant d'ailleurs beaucoup de ses

passages. Le législateur vaudois a été très précis quant à la définition des droits d'initiative des membres du Conseil communal pour faire mettre un point à l'ordre du jour du Conseil. Quand le Bureau se fonde sur ces définitions pour dire que la déclaration de M. Suter n'est ni un postulat, ni une motion et peut ainsi figurer explicitement à l'ordre du jour, il partage cet avis. Quand le Bureau dit que ce n'est pas non plus une question et qu'elle ne peut pas être mise pour elle-même comme point à l'ordre du jour, il partage encore cet avis. Mais il fait quand même une remarque, le Bureau dit que ce n'est une question mais elle est mise sous « Questions et vœux », ce qui est paradoxal. Il n'est pas possible d'utiliser la mesure de secours du Bureau consistant à l'inclure dans le point de l'ordre du jour intitulé « Questions et vœux ». Pour que ce droit d'initiative soit applicable à la déclaration de M. Suter, il aurait fallu que cette déclaration exprime une question ou un vœu et là, la Loi vaudoise est très précise, à l'adresse de la Municipalité. C'est le cas d'ailleurs de tous ces droits d'initiative qui sont donnés aux membres des Conseils, sont toujours en rapport avec une prise de décision qui est de la compétence du Conseil ou et surtout une intervention qui s'adresse à la Municipalité. Ceci est capital. Or, ce n'était manifestement pas le cas le 17 février dernier. Cette déclaration ne satisfaisait pas à cette condition. Il fait une remarque complémentaire ; si cela avait été sous « Questions et vœux », il note expressément que la Municipalité doit répondre immédiatement ou au plus tard à la séance suivante. Il n'a jamais été question que la Municipalité réponde à la déclaration de M. Suter. On peut se poser légitimement la question de savoir si la déclaration de M. Nicolas Suter, telle qu'elle a été faite au Conseil communal d'Aubonne satisfait ou non aux dispositions légales sur le droit d'initiative des membres du Conseil.

Il aimerait faire quelques petits commentaires d'ordre général : les membres du Conseil peuvent penser qu'il est le chicanier, formaliste qui fait du jurisme étroit et borné. Cela n'a aucune conséquence, on peut très bien faire les choses ainsi, si tout le monde est d'accord ; il se trouve qu'il y vit quelque chose mais peut-être que d'autres gens pensent que c'est trop procédurier. Il aimerait faire remarquer alors que cet argument pragmatique ne résiste pas à l'examen car la déclaration de M. Suter au Conseil communal d'Aubonne, telle qu'elle a été faite, avant sa présentation annoncée pour la population d'Aubonne pourrait laisser à penser, à cette population, que la démarche décrite et du groupe qu'il représente, a un certain caractère d'officialité ce qu'elle n'a évidemment pas et cela pourrait empêcher ou biaiser une vision réelle de la démarche du groupe de citoyens dont fait partie M. Nicolas Suter ; par exemple inciter à penser que ce groupe préparatoire est un groupe officiel, ce qu'il n'est pas. Il aimerait dire une chose extrêmement importante pour lui, c'est que des citoyens, membres ou non d'un parti, conseillers communaux ou non, se regroupent afin de participer à ces élections et prennent très tôt des initiatives pour organiser la mise sur pied d'une liste de candidats qu'elle veut regrouper autour d'un concept qui lui est propre, faire valoir ce concept auprès de la population, lancer un appel à toute personne intéressée par ces démarches de le rejoindre, annoncer qu'il présentera à la population d'Aubonne sa démarche et ses objectifs, ce qui a été fait dans sa déclaration, alors quoi de plus naturel, car c'est le droit le plus strict des citoyens de se grouper et de faire de telles actions. Seulement il y a une chose, ces actes sont déjà des actes de campagne électorale et il croit que faire ces actes de campagne électorale à l'intérieur du Conseil communal, ce n'est pas le lieu.

Mme Anne-Marie Piguet est très étonnée par l'intervention de M. Heimberg et conseille à tous ses collègues qui ont tendance à annoncer des manifestations de ne plus parler puisque l'on ne doit faire que des questions ou des vœux.

Mme Catherine Aellen remercie M. Gérard Heimberg pour sa perspicacité. Cette démarche qui a été reprise par M. Nicolas Suter et accessoirement par elle-même est avant tout pour informer les membres du Conseil communal qui se posaient beaucoup de questions sur l'arrivée de ce scrutin à liste et on trouvait que c'était une façon de transmettre une information transparente que de passer par le Conseil communal. Les Conseillers ont l'habitude dans ce plénum effectivement, comme le dit Mme Anne-Marie Piguet, d'annoncer en fin de séance différentes choses qui ne sont pas des questions et des vœux mais des choses bien concrètes qui se passent dans la commune. Cela peut être aussi bien un projet pour 2016 qu'une pièce de théâtre ou une rencontre. C'est notre façon de fonctionner. Une discussion s'ensuit autour du point de l'ordre du jour du Conseil intitulé « Questions et vœux ».

M. Gérard Heimberg ne voulait pas que les Conseillers communaux s'égarent dans des tas de questions, par contre, il n'a pas d'objection que l'on annonce la prochaine rencontre, etc. et que l'on fasse des remarques d'ordre social à l'intérieur du Conseil communal. Quand M. Suter dit qu'il propose à toute personne intéressée à le rejoindre, ce n'est plus de l'information, c'est un appel à caractère politique.

M. Liardet propose de renommer le point « Questions et vœux » par « Questions, vœux et commentaires ».

M. Heimberg répond qu'on ne peut pas laisser tomber ce qui se trouve dans la Loi sur les communes, c'est un droit supérieur à celui du règlement du Conseil communal. Il faut trouver une autre solution pour laisser passer l'information dont on vient de parler. Il manque cette possibilité et c'est la raison pour laquelle il a réagi lorsque le Conseil a parlé de la réforme du règlement du Conseil communal ; il s'agirait de trouver une forme que le Canton accepte pour justement traiter cette partie. Il reste persuadé que l'appel de M. Suter allait au-delà de la simple intervention.

M. Schneiter est surpris de la décision de la Municipalité d'abandonner le ramassage du papier. M. le Municipal Eric Müller précise que le ramassage du papier au porte à porte a été testé durant 2 ans. L'expérience est non seulement pas concluante mais coûte cher à la commune. M. Patrick Schneiter demande s'il ne serait pas possible de mettre en place des points de ramassage où la population pourrait déposer le vieux papier. M. le Municipal Eric Müller répond que le moyen le plus économique reste de valoriser la déchetterie. Il est également difficile d'imaginer d'installer des écopoints dans une ville comme Aubonne.

M. Nicolas Suter fait un appel aux conseillers qui seraient intéressés à le rejoindre d'ici la fin de l'été pour travailler sur la mise en place d'un troc à la déchetterie.

Mme Pauline Rahmani invite les conseillers au vernissage de l'expo photo jeudi 28 mai à l'Aula du Château dans le cadre du festival « Regards de voyages ».

M. Charles Gabella revient sur le problème récurrent des crottes de chiens dans le quartier du Temple. M. le Municipal Eric Müller lui répond qu'une information à ce sujet sera faite dans le prochain tous-ménages de la commune.

Mme Marie-Christine Saxer Studer demande d'étoffer le point « Questions et vœux » de l'ordre du jour du Conseil en y rajoutant le mot « Informations ». Le président en prend note et transmet ce vœu à la commission du règlement du Conseil.

M. Jean-Daniel Aubert demande des nouvelles du chantier de la place de jeux. M. le Municipal Eric Müller répond que celle-ci sera ouverte au public à la rentrée scolaire, soit le 24 août.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 22h15 et propose aux conseillers que la séance du 23 juin commence plus tôt, vu le nombre important de sujets à traiter ce soir-là. Les conseillers acceptent le changement d'horaire.

Prochaine séance mardi 23 juin à 19h30 à l'Aula du Château.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Nicolas Rosat

Jacqueline Creteigny